



SECTION



DORDOGNE

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Section locale FO DGFIP 24

DDFIP de la Dordogne

15 rue du 26^{ième} Régiment d'Infanterie

24 000 PERIGUEUX

☎ : 06-86-83-13-88

@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

Compte rendu du C.S.A.L. emplois du 26 janvier 2024

Vous trouverez ci-dessous la déclinaison du volet emplois au niveau départemental seul point à l'ordre du jour :

Notre direction enregistre 4 prélèvements nets d'emplois

Reprises, renforts et redéploiements effectués par la Direction générale

- 2 A au SAPF : compte tenu de la surreprésentation de la catégorie A soulevée dès la création du service.

- 1 B géomètre : reprise d'emploi fléchée liée aux évolutions des emplois dans le cadre de la GPEEC en cours, en lien avec les gains de productivité du « Foncier innovant » et à l'évolution du périmètre des missions de la DGFIP : l'emploi sera prélevé sur Périgueux.

Encore une fois, vos représentants **F.O.**-DGFIP24 déplorent ce terme de productivité dans l'exercice d'une mission de service public qui a pour seul but la satisfaction de l'intérêt général.

Le poste de Géomètre sera occupé jusqu'au prochain départ en retrait du collègue

+ 1 B au titre du transfert du recouvrement des contributions indirectes : emploi attribué au SIE de Périgueux ;

+ 1 B au titre du transfert de la taxe d'urbanisme, implanté au siège du SDIF ;

+ 1 A SFDL et + 1 A contrôle de gestion, au titre du renfort de missions fragiles en Direction soit en net + 1 ETP (Emploi Temps Plein) au profit du département



Redéploiements internes

1) Création d'un deuxième emploi d'huissier des finances publiques

La création d'un deuxième emploi d'huissier se justifie par :

- la volonté de couvrir tout le département, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle y compris au niveau du recouvrement de l'impôt. Notre huissier des finances publiques (HFP) agit sur un périmètre géographique limité du fait de la taille du département (3ème département de France en superficie) ;
- le souhait d'intégrer le recouvrement SPL à la doctrine d'emploi de l'HFP et donc d'étoffer son portefeuille fonctionnel ;
- le souhait de réduire nos dépenses d'huissier de justice ;
- le souhait d'assurer une permanence dans l'exercice de la mission d'HFP en cas d'absence éventuelle, ce que ne permet pas la situation actuelle.

Pour financer cette création, l'emploi de catégorie A de l'antenne de Bergerac du SPFE est transféré vers la Direction. Le déploiement en mai 2023 de l'accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) a conduit l'antenne de Bergerac à se recentrer sur le traitement des actes téléactés avec une équipe plus réduite qu'auparavant, ce qui ne justifie plus le maintien d'un cadre A.

Le directeur n'exclut d'avoir recours à un agent commissionné si ce poste venait à ne pas être pourvu, sachant que ce dernier demeure un poste à profil

2) Opérations de régularisation

Ces opérations, qui résultent de la difficulté à pourvoir certaines catégories d'emplois dans certains services, visent à mettre en conformité les emplois avec la situation des effectifs en effectuant des changements de catégorie entre deux services.

TS hospitalière : B (vacant) → C (surnombre)

SGC Ribérac : C (vacant) → B (surnombre)

3) Expérimentation du transfert du recouvrement forcé des impôts des professionnels au PRS

Le transfert au pôle de recouvrement spécialisé (PRS) d'une grande partie du recouvrement forcé des créances des professionnels doit s'accompagner du transfert au PRS des emplois affectés sur cette mission au sein des SIE.

Le chiffrage a été effectué sur la base du SAGERFIP 2023, ajusté des mouvements réalisés en cours d'année, en particulier pour tenir compte de suppressions d'emplois intervenues au 1^{er} septembre 2023, soit :

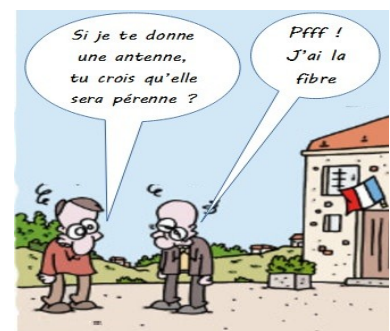
- pour le SIE de Périgueux (poste source) : 3,39 ETP (hors A+ et A).
- pour le SIE de Bergerac (poste source) : 2,40 ETP (hors A+ et A).

En outre, la mise en œuvre de l'expérimentation aura un impact sur la mission comptable qu'il est proposé de valoriser à hauteur d'1 emploi pour les deux SIE.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé de partir pour la première année d'expérimentation sur la base d'un total de 6 emplois de catégories B et C à redéployer des SIE de Bergerac et de Périgueux vers le PRS, étant précisé que les emplois en question seront prélevés sur les sièges des deux SIE.

Une antenne porteuse d'emplois sera créée sur Bergerac.

F.O.-DGFIP24 se félicite de cette création d'antenne pérenne.



Par ailleurs, et dans la mesure où le transfert de la mission s'accompagnera de besoins renforcés en matière de pilotage du PRS, l'emploi d'IDIV CN du SIE de Périgueux sera lui-même redéployé vers le PRS.

Pour information, la part d'ETP

A+ et A dédiée au recouvrement forcé dans les grilles Sagerfip 2023 des SIE de Périgueux et de Bergerac est respectivement :

- pour le SIE de Périgueux (poste source) : 0,72 ETP.
- pour le SIE de Bergerac (poste source) : 0,55 ETP.

Les suppressions d'emplois

Le département est sollicité à hauteur de 5 suppressions brutes d'emplois déterminées de la manière suivante :

- 6,2 ETP au titre de la contribution proportionnelle ;
- + 2,4 ETP correspondant au correctif charges et enjeux et au correctif environnemental;
- 1 ETP au titre du correctif opérationnel

Les 2 Organisations Syndicales présentent ont voté contre

Services contributeurs



Il n'est pas possible de supprimer des emplois dans les services supradépartementaux, dans les services relocalisés et dans les structures dont les emplois sont sanctuarisés comme les structures du contrôle fiscal.

1) SIE Bergerac (1 IDIV CN) SIE Périgueux (1B)

Le département supporte un correctif de -3,9 ETP au titre de la fiscalité des professionnels.

C'est pourquoi, il est proposé de supprimer un emploi dans chaque SIE.

En outre, dans la perspective du transfert du recouvrement forcé des professionnels au PRS, il semble peu judicieux de maintenir un emploi d'IDIV CN au SIE de Bergerac, au demeurant non pourvu depuis son implantation.

2) TS médico-sociale (1C)

Pour la deuxième année consécutive, il paraît souhaitable de stabiliser les équipes des SGC qui, pour certaines, n'ont pas encore trouvé leur mode normal de fonctionnement et qui doivent faire face à une activité soutenue.

En regard du volume d'activité et par comparaison avec la trésorerie hospitalière, il est en revanche décidé de prélever un emploi à la trésorerie médico-sociale de Périgueux.

Ce prélèvement s'accompagne d'une action de la Direction pour réduire les tâches à faible plus-value incombant à la trésorerie médico-sociale (courrier) et la mobilisation nos partenaires externes sur les attentes en matière de procédure harmonisée et de dématérialisation, dans le but de simplifier les échanges.

3) SPFE (2C)

L'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) permet le traitement automatisé des demandes de renseignements hypothécaires des offices notariaux.

Son déploiement en Dordogne est intervenu en mai 2023.

A l'instar des autres départements, les gains de l'ANF sont évalués à 20 % de l'activité du service.

Deux emplois sont en conséquence prélevés au SPFE,

l'un à l'antenne de Bergerac et l'autre au siège, portant l'effort contributif du service au titre de l'exercice emplois à hauteur de 3 (y compris le redéploiement du A de l'antenne du SPFE pour financer

le second emploi d'huissier des finances publiques). Du reste, ces suppressions s'ajoutent aux deux suppressions déjà effectuées à ce titre lors de l'exercice emplois 2023. Enfin, ces suppressions/redéploiements interviennent dans un contexte marqué par une baisse de 17 % des ventes d'habitation enregistrées au SPFE de Périgueux sur l'ensemble de l'année 2023.

F.O.-DGFIP24 condamne une nouvelle externalisation, même si pour certain le service rendu est meilleur

Questions Diverses

Que ce soit à notre Déclaration Liminaire ou à de nombreuses questions, le maître mot du Président de séance est : c'est conforme la C.O.M. 2027 (Cadre d'Objectifs et de Moyens),

Pour rappel il s'agit d'une PAUSE des réformes et non d'un arrêt, ce que vos représentants **F.O.**-DGFIP24 n'ont cessé de répéter au directeur

Les représentants FO DGFIP24:

Titulaires

François-Vincent SCRIBE (absent)

Chantal DESCRIAUD (avec voix délibérative)

Suppléantes

Cathy HEBRANT (absente)

Fabienne CAVANTOU (avec voix délibérative)

Expert(e)s

Sabrina BENDERRADJI

Gaëtan LEJEUNE

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat Libre et Indépendant

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

Pour nous le plus important c'est FOrcément vous